

Arrêté ministériel portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences

A.M. 22-11-2024

M.B. 10-02-2025

La Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, le Ministre des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances et le Ministre de la Recherche,

Vu le décret de la Communauté française du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, l'article 6 ;

Considérant la proposition des Universités, du Fonds de la Recherche scientifique FRS FNRS, de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, de la Direction de l'Égalité des Chances, de la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, du Ministre de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes et du Ministre de la Recherche,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les membres visés à l'article 6, §1^{er}, 1^o, du décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences sont les suivants :

a) Université de Liège :

1^o Mme Caroline COLETTE ;

2^o Mme Marie-Laure FAUCONNIER ;

b) Université catholique de Louvain :

1^o Mme Sophie LUCAS ;

2^o Mme Diane BERNARD ;

c) Université libre de Bruxelles :

1^o M. Jean-Christophe LELOUP ;

2^o Mme Laurence ROSIER ;

d) Université de Mons :

1^o Mme Mathilde WELLS ;

2^o M. Claude SEMAY ;

e) Université de Namur :

1^o Mme Stéphanie WATTIER ;

2^o M. Romain MERTENS.

Article 2. - Les membres visés à l'article 6, §1^{er}, 2^o, du même décret du 10 mars 2016 sont les suivants :

1^o M. Baptiste DETHIER ;

2^o Mme Audrey SEGERIE.

Article 3. - Les membres visés à l'article 6, §1^{er}, 3^o, du même décret sont les suivants :

1^o M. Eric REMACLE ;

2^o Mme Dominique JANSSENS.

Article 4. - Les membres visés à l'article 6, §1^{er}, 4^o, du même décret sont les suivants :

a) Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique :

1^o Mme Stéphanie PAUL ;

2^o Martin DEGAND ;

b) Direction de l'Egalité des Chances :

1^o Mme Déborah KUPPERBERG ;

2^o Mme Matilda DELIER.

Article 5. - Les membres visés à l'article 6, §1^{er}, 5^o, du même décret sont les suivants :

1^o Mme Hélène BLANPAIN ;

2^o Mme Lyseline LOUVIGNY ;

3^o Mme Clémence DEVILLE.

Article 6. - Le membre visé à l'article 6, §1^{er}, 6^o du même décret est le suivant : Mme Nadège RICAUD.

Article 7. - L'arrêté ministériel du 04 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences est abrogé.

Bruxelles, le 22 novembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS

Le Ministre de la Recherche,
A. DOLIMONT